

Nom Prénom :

Adresse

Monsieur Christophe Castaner

Ministre de l'intérieur

Place Beauvau

75800 Paris CEDEX 08

Le

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Les plus hautes autorités de l'État ont, à juste titre, condamné sévèrement les propos racistes de Madame Brigitte Bardot à l'adresse des Réunionnaises et des Réunionnais, dans un courrier qu'a bien voulu rendre public Madame la Ministre des Outre-mer à l'occasion de l'une de ces visites dans l'île.

En tant que Réunionnais, je tenais à remercier votre gouvernement pour cette extrême fermeté à l'égard d'une pensée digne du temps des colonies. Elle est pourtant si largement répandue sous nos cieux, tant il est vrai que régulièrement la population de l'île est stigmatisée sur les problématiques de l'errance animale ou de la crise requin, qui ne sont pourtant que le résultat d'une carence des autorités publiques.

Il est heureux que le gouvernement ait, en pleine crise sociale dans le département, pris au sérieux ces incitations à la haine et à la violence, qui sapent le si célèbre « vivre-ensemble » réunionnais. La justice a été saisie de l'affaire et les élus réunionnais souhaitent qu'elle fasse son œuvre.

Conformément aux instructions du président de la République, vous avez déclaré être pleinement déterminé à procéder à la dissolution de toutes les associations « *qui attisent la haine, appellent aux discriminations et font l'apologie de la violence* ».

Madame Bardot, dans le cadre de son action pour sa fondation reconnue comme établissement d'utilité publique, tient régulièrement des propos haineux à l'encontre de différentes communautés en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse. Elle fait régulièrement l'objet de condamnations pour incitation à la haine raciale.

Sa fondation bénéficie aujourd'hui de nombreux avantages attachés à son statut, tels que celui d'ouvrir droit à un crédit d'impôts lorsque des dons sont perçus ou l'exonération de droits de succession en cas de legs. Si en tant qu'être humain je ne saurais accepter le racisme, en ma qualité de contribuable je ne saurais contribuer au financement de sa propagation. Le contribuable

français et l'état auraient-ils vocation à soutenir une fondation dont l'instigatrice, pour servir sa cause, propage à longueur de temps un discours haineux ?

L'utilité publique est non seulement incompatible avec le racisme, la haine et la violence mais de surcroît elle leur est antinomique.

L'administration dont vous avez la charge, en tant qu'autorité de tutelle des établissements reconnus d'utilité publique, doit s'efforcer de prévenir ces comportements déviants et pouvoir prendre une sanction administrative à l'égard de la fondation Brigitte Bardot.

Si je suis bien conscient du fait que cette fondation ne saurait être dissoute car de nombreuses personnes y sont salariées, bénévoles et que des animaux sont pris en charge, je vous demande de procéder au retrait de son agrément d'établissement reconnu d'utilité publique.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre de l'Intérieur en l'expression de ma considération distinguée.

Signature